



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 74697

Texte de la question

M. Michel Pouzol interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le sort des mineurs sans domicile stable sur le territoire national. En effet, alors que le mal logement progresse et que le nombre de sans domicile stable ne cesse d'augmenter, la question de la prise en charge des mineurs est essentielle. Selon des chiffres de l'INSEE mais aussi les statistiques établies par plusieurs associations, 120 à 130 000 personnes vivraient dans la rue, en France, à l'heure actuelle dont plus de 30 000 enfants. La situation est inacceptable et la République ne sera digne de ses valeurs que lorsqu'aucun enfant ne souffrira du froid et de la peur de vivre dehors, sans toit sur notre territoire national. À cette absence de logement, les enfants cumulent plusieurs handicaps : beaucoup sont exclus des milieux scolaires ou travaillent dans des conditions terribles et n'accèdent pas à des soins lorsqu'ils sont malades. Toutes ces conditions favorisant alors leur propre échec social dans leur vie future. Il souhaiterait savoir quels dispositifs elle envisage de mettre en place afin de retrouver des solutions de relogement et d'accompagnement personnalisées pour les enfants issus de familles précaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pouzol](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74697

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1303

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)